

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-119

portant interruption temporaire de la circulation routière
sur la Route Départementale N° 33
dans le cadre des opérations de tournage d'un film
sur le ban communal de REMELFING

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-25, R 413-1, R 417-9 à 10

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982, complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, livre I ;

VU l'arrêté du Président du Département portant délégation de signature ;

VU la demande du Responsable de la Société SUPERMOUCHE Productions EPINAL ;

VU l'avis de UTT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers d'interdire la circulation routière sur la Route Départementale N° 33 entre REMELFING et SARREGUEMINES, pour permettre les opérations de tournage de plusieurs séquences d'un film sur le ban communal de REMELFING.

SUR proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation routière des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la Route Départementale N° 33, dans les deux sens de circulation, entre REMELFING (PR 13+180) et SARREGUEMINES (PR 13+940) :

- ⇒ Le mercredi 23 août 2023 de 15h00 à 20h00 ;
- ⇒ ou jeudi 24 août 2023 de 15h00 à 20h00 (en fonction des conditions météorologiques).

- Une déviation sera mise en place par :

SARREGUEMINES → RD662 → RD33B → SARREINSMING → RD33 → REMELFING

- Et vice versa

.../...

ARTICLE 2 :

La signalisation des prescriptions visées à l'article 1 ci-dessus, sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur à la diligence de la Société SUPERMOUCHE Productions, conformément au plan de pose validé par le Département – UTT de SARREGUEMINES - BITCHE.

ARTICLE 3 :

Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Responsable de la Société SUPERMOUCHE Productions à Epinal (88) ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de REMELFING, SARREGUEMINES, SARREINSMING, pour information.

METZ, le 18 / 08 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Laurent DUFLOT

METZ, le 18 / 08 / 2023

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

à

M. le Chef de l'UTT de SARREGUEMINES - BITCHE

M. le Général, commandant le Groupement de
Gendarmerie de la Moselle à METZ

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à METZ

M. le Commissaire Divisionnaire, commandant la Direction
Zonale des C.R.S. EST à CHATEL-ST-GERMAIN

M. le Général, commandant de la RMD Nord-Est/
CMD METZ ETAT MAJOR
Bureau MOUVEMENTS-TRANSPORTS 1

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de la Moselle - S.D.I.S. à SAINT JULIEN LES METZ

Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence
Territoriale de Metz - Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard à METZ

Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de SARREGUEMINES

MM. les Maires des Communes de REMELFING, SARREINSMING
remelfing.mairie@wanadoo.fr sarreinsming.commune@orange.fr

M. le Maire de la Ville de SARREGUEMINES
courrier@mairie-sarreguemines.fr
GROUTSCH.Vincent@MAIRIE-SARREGUEMINES.FR

Société SUPERMOUCHE Productions – 88000 EPINAL
Nadège DELALANDE delanadege@hotmail.fr

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté n° 2023-DPAT/T-119 du 18/08/2023 portant interruption temporaire de la circulation routière sur la Route Départementale N° 33 entre REMELFING et SARREGUEMINES, dans le cadre des opérations de tournage de plusieurs séquences d'un film sur le ban communal de REMELFING, le mercredi 23 août ou le jeudi 24 août 2023.	1	Pour information

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi


Laurent DUFLOT

Copies : DPAT/DRM/SDER/SVTI/CORD57
Chrono SDER